

Date de convocation : 24 janvier 2023

Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 23

**Présents** : Éric le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Nicolas Bodennec, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Jean Didou, Denis Saout, Florent Cardinal, Claudie Péron, Magalie Kersauzon, Morgan Azou, Florence Bihan, Maïwenn Morvan, Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff, Yvon Ropars.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Laurence Méar à Jean-Luc Moisan, Christine Le Ster à Eric Le Bour, Léna Tanguy à Claudie Péron.

Président de séance : Éric Le Bour

Secrétaire de séance : Goulven Pengam

### **Délibération n° D.02.2023**

#### **Ressources humaines – Création et suppression de poste**

Monsieur Eric le Bour, Maire, expose au Conseil municipal :

- 1/ Qu'un poste d'animateur au centre nautique municipal deviendra vacant le 1<sup>er</sup> juillet 2023 suite à l'admission à la retraite de l'agent occupant actuellement cet emploi ;
- 2/ Qu'il est proposé de profiter de cette vacance d'emploi pour recalibrer le poste ;
- 3/ Que compte tenu des missions exercées, il est donc proposé de créer 1 poste « animateur centre nautique et responsable régie de recettes char à voile » à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 (prise en compte d'une période de tuilage) ;
- 4/ Que cet emploi sera ouvert aux fonctionnaires de catégorie C de la filière sportive du cadre d'emplois des opérateurs des Activités Physiques et Sportives titulaires d'une qualification BPJEPS ou de catégorie B titulaire du grade d'Educateur des APS ;
- 5/ Qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L 332-8 2° du Code de la Fonction Publique. Dans ce cas, le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire afférente au cadre d'emplois correspondant ;
- 6/ Que parallèlement, il conviendra de supprimer l'emploi existant au tableau des effectifs, sachant que la suppression de poste sera soumise à l'avis préalable du comité technique ;

Monsieur le Maire entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **APPROUVE la création d'un poste d'animateur centre nautique et responsable régie de recettes char à voile. et la modification du tableau des emplois en résultant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance,  
Goulven Pengam



Le Maire,  
Éric Le Bour



Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission en préfecture  
et de sa publication sur le site  
internet de la Ville le : 05.02.2023